

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1480100: couperie de poils

En vigueur au 01/10/2012 (Dernière actualisation de la page 28/11/2013)

L'adaptation des salaires est appliquée au niveau salarial en vigueur au cours de la période de paie qui précède immédiatement le mois à partir duquel une tranche supérieure ou inférieure est appliquée.

Les salaires des jeunes ont été supprimés à partir du 01/01/2007. En conséquence, la CCT 50 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans n'est pas d'application pour ces salaires minimums sectoriels (sauf pour les étudiants le cas échéant). La CCT 43 du CNT relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel est bien d'application.

1. CATEGORIE: Couperies de poils

Fonction	Régime	
	39 heures	38 heures
1. Messenger	9.2835	9.5275
1a. Chargeur, déchargeur et veilleur de nuit	9.5730	9.8250
2/3. Fendage	9.6830	9.9375
4. Brossage à la main	9.6830	9.9375
5/6. Brossage à la carde mécanique	9.6830	9.9375
6a. Brossage à la carde mécanique	8.8605	9.0935
7. Mouillage des peaux brutes	9.5730	9.8250
8. Dégalage à la main	9.6830	9.9375
9. Dégalage à la main + autres travaux	9.8055	10.0635
10. Dégalage à la machine	9.7225	9.9780
11. Cardage	9.8055	10.0635
12. Vérification du cardage - salaire moyen des ouvriers de la fonction 11		
13. Travail "complet à la main"	9.8055	10.0635
14. Fendage des têtes, 3kg/h	9.6830	9.9375
15. Fendage des têtes, 5kg/h	9.6830	9.9375

16. Ebarbage	8.8505	9.0835
17. Ejarrage à la machine	8.8505	9.0835
18/19. Ejarrage à la machine	9.8055	10.0635
20. Secrétage	10.5430	10.8205
21. Secrétage têtes et autres morceaux	10.0145	10.2780
22. Secrétage à la machine	10.5430	10.8205
23. Mouillage des peaux secrétées	9.5740	9.8260
24. Brossage des peaux secrétées	8.8505	9.0835
25. Coupage	9.0790	9.3180
26. Chiquettage	8.7635	8.9940
27. Epluchage	8.7635	8.9940
28. Montage	8.8505	9.0835
29. Paquetage	9.0790	9.3180
30. Triage	8.7635	8.9940
31. Soufflage	8.7635	8.9940
32. Affûtage pour moins de 6 machines	10.2560	10.5255
33. Affûtage pour 6 machines et plus	10.5295	10.8065
34. Contremaître	10.0025	10.2655